



Aiacciu, u 10 di ghjugnu di u 2026

CUMMUNICATU DI STAMPA DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

Publication de la stratégie européenne pour les îles, réaction de la Présidente de l'Assemblée de Corse

Aujourd'hui, la Commission européenne, à travers le Vice-Président de la Commission en charge de la cohésion et des réformes, Rafaëlle Fitto, vient de publier la toute première stratégie européenne pour les îles. La Présidente de l'Assemblée de Corse, a pu rencontrer le Vice-Président à travers reprises afin de notamment porter la voix de la Corse au sein des institutions européennes et notamment dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie.

En effet, à travers son rôle de Présidente de la Commission des îles de la Conférence des Régions Périphériques, réunissant une vingtaine d'îles européennes et en coopération avec le Conseil exécutif de la Collectivité de Corse, la Présidente de l'Assemblée de Corse a contribué activement à l'élaboration de cette stratégie. Pour rappel, la Présidente a notamment porté plusieurs rapports sur l'insularité au sein du Comité des Régions, où elle siège depuis 2016.

Cette publication s'inscrit dans la continuité des démarches engagées depuis plusieurs décennies par la Corse et ses représentants, afin de faire reconnaître les spécificités des territoires insulaires au sein de l'Union européenne. Pour le mouvement national corse, l'ouverture européenne n'a jamais été contradictoire avec la défense des intérêts de la Corse. Bien au contraire, l'Europe a toujours été envisagée comme un espace permettant aux peuples, aux territoires et aux îles de faire entendre leur voix et de rechercher une prise en compte de leur singularité.

Si l'insularité bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance dans les traités européens, notamment à travers l'article 174 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, sa traduction concrète dans les politiques européennes demeure encore largement insuffisante. C'est précisément pour combler cet écart entre la reconnaissance de principe et sa mise en œuvre effective que la Corse continue de porter ce combat au niveau européen en particulier à travers cette stratégie des îles.

Rappel des actions menées par la Présidente au niveau européen pour la prise en compte des spécificités insulaires

Membre du Comité européen des régions depuis 2016, la Présidente a été rapporteure de deux avis liés notamment à l'insularité (2017¹ et 2022)².

¹ *L'entrepreneuriat dans les îles : contribuer à la cohésion territoriale*, Marie-Antoinette Maupertuis. Adopté en session plénière du CdR le 12 mai 2017.

² *Renforcer le soutien apporté par la politique de cohésion aux régions souffrant de handicaps géographiques et démographiques (article 174 du TFUE)*, Marie-Antoinette Maupertuis. Adopté en session plénière du CdR le 1er décembre 2022.

Dans ses avis adoptés en 2017 et en 2022 par le Comité européen des régions, la Présidente a notamment plaidé pour une meilleure prise en compte des surcoûts liés à l'insularité, la mise en place d'une clause d'insularité dans les politiques européennes, l'adaptation des règles en matière d'aides d'État, la création d'une stratégie européenne dédiée aux îles ainsi qu'un soutien renforcé aux transports, à l'énergie et à l'innovation dans les territoires insulaires.

Elle a notamment relancé l'intergroupe des îles au sein du Comité européen des régions, réunissant l'ensemble des membres représentant les îles, et a, à ce titre, porté plusieurs amendements aux différents avis du Comité européen des régions, notamment un amendement sur l'avis relatif au futur cadre financier pluriannuel demandant l'ajout d'un considérant reconnaissant les spécificités des territoires insulaires dans le règlement du futur cadre financier pluriannuel 2028-2034.

Depuis 2025, elle a été élue Présidente de la Commission des Îles de la CRPM, représentant une vingtaine d'îles européennes. À ce titre, elle a porté plusieurs travaux relatifs à une meilleure prise en compte des îles, notamment sur les aides d'État, la contribution à la consultation de la Commission européenne pour l'élaboration de la stratégie des îles, ainsi que sur les ETS³.

La Présidente a notamment rencontré, lors d'une réunion bilatérale, le Vice-Président Fitto afin de porter la voix de la Corse et des îles européennes et demander que la stratégie des îles constitue une véritable opportunité pour les territoires insulaires, à travers l'établissement d'une clause d'insularité transversale, la mise en place de politiques européennes adaptées aux contraintes structurelles des îles, la garantie d'une prise en considération effective des territoires insulaires dans le futur cadre financier pluriannuel post 2027, ainsi que la possibilité pour les citoyens et les entreprises insulaires de bénéficier d'une dérogation relative aux ETS.

La stratégie européenne pour les îles

Nous prenons acte de la publication ce jour de la stratégie européenne pour les îles par la Commission européenne. Pour rappel, l'Union Européenne compte près de 20 millions de citoyens insulaires.

Cette publication constitue une avancée politique importante. Pour la première fois, l'Union européenne se dote d'un cadre stratégique spécifiquement consacré aux territoires insulaires et reconnaît que les îles sont confrontées à des contraintes permanentes qui nécessitent une attention particulière dans les politiques européennes.

Nous saluons notamment plusieurs orientations positives du texte, parmi lesquelles le renforcement de la prise en compte des îles dans les évaluations d'impact de la Commission européenne, le soutien à la transition énergétique des territoires insulaires, la reconnaissance du rôle essentiel de la coopération territoriale européenne et des programmes Interreg, ainsi que le développement d'un dialogue plus régulier entre les institutions européennes et les territoires insulaires. Ces orientations rejoignent plusieurs propositions portées de longue date par la Corse.

La stratégie ouvre donc aujourd'hui des perspectives intéressantes mais devra désormais être traduite dans les futurs textes législatifs, les politiques sectorielles et le prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne afin de produire des effets concrets pour les citoyens, les entreprises et les collectivités insulaires.

³ ETS (Emissions Trading System – système européen d'échange de quotas d'émission): Mécanisme européen de tarification du carbone imposant à certains secteurs économiques, notamment le transport aérien et maritime, d'acquiescer des quotas correspondant à leurs émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est d'inciter à la réduction des émissions en intégrant progressivement le coût du carbone dans les activités concernées.

Il appartient désormais à la Commission européenne mais également aux États membres de transformer cette reconnaissance politique en mesures opérationnelles permettant de garantir une véritable équité territoriale pour les îles européennes.

La Présidente de l'Assemblée de Corse poursuivra son engagement aux côtés des autres territoires insulaires européens afin que cette stratégie marque le début d'un changement réel dans la manière dont l'Union européenne conçoit et met en œuvre ses politiques à l'égard des îles.

Nous continuons de penser que l'ouverture à l'Europe est essentielle pour l'avenir de notre île.

Scagnu di a Presidente di l'Assemblea di Corsica
Palazzu di a Cullettività, 22 corsu Grandval – BP 215, 20187 Aiacciu
Contact Presse : Laura Casanova - 06 24 99 15 39
laura.casanova@isula.corsica